

Autrefois du domaine de la vie privée, le bénévolat entretient désormais des liens étroits avec la vie professionnelle. Une évolution qui bénéficie à la fois aux salariés, aux entreprises et aux associations, mais dont on a encore du mal à prévoir l'impact.

Etre salarié et bénévole dans son entreprise

Bénévolat et travail, deux sphères distinctes? Plus aujourd'hui. Venu d'outre-Manche, un vent de rapprochement soufflé sur l'hexagone depuis les années 2000. En témoigne, l'apparition d'intermédiaires, entre monde associatif et professionnel. Née en 2002, l'association Passerelles & Compétences sert ainsi de relais entre des ONG et des professionnels, qui réalisent bénévolement pour elles des missions. Autre exemple de ce mélange des genres, l'expérience de Michèle Martinez, comptable chez IBM. « Chez nous, les salariés peuvent obtenir de l'entreprise un don pour l'association où ils sont bénévoles. J'ai récupéré ainsi deux ordinateurs pour équiper le Samu social du Loiret. Cela rend un vrai service à notre structure », raconte-t-elle.

Créée en 2002, la fondation du groupe Vinci investit chaque année, 2 millions d'euros dans des projets de solidarité pilotés par ses salariés. Enfin, à la Société générale, des collaborateurs ont créé l'association Talents et Partage, qui soutient des initiatives humanitaires. « Elle a pris de l'ampleur, quand l'entreprise lui a accordé une subvention annuelle, il y a quatre ans », précise Octavie Baculard, respon-

sable de l'agence conseil en mécénat participatif Volunteer et auteur d'une étude sur le bénévolat de compétences⁽¹⁾. Bénévolat de compétences? Un concept récent, aux contours encore flous. Il désigne le bénévolat d'un salarié qui s'investit dans un projet de solidarité avec le soutien de son entreprise, mais aussi le fait d'utiliser ses compétences pour aider une association. Embryonnaires en France, ces deux tendances semblent promises à un bel avenir. Chacun y trouve, en effet, son compte. « En participant à des projets proposés par leur entreprise, des personnes qui souhaitaient s'engager, sans savoir comment, découvrent le bénévolat. Ils en retirent aussi un épanouissement personnel et une richesse humaine », estime Octavie Baculard. Cette expérience permet aux salariés d'élargir leurs compétences. « Exercer son métier dans un cadre différent peut développer des qualités de communication, d'organisation et de mana-

gement. Cela permet parfois de prendre des responsabilités, qu'on n'aurait pas osé endosser en entreprise », analyse Octavie Baculard.

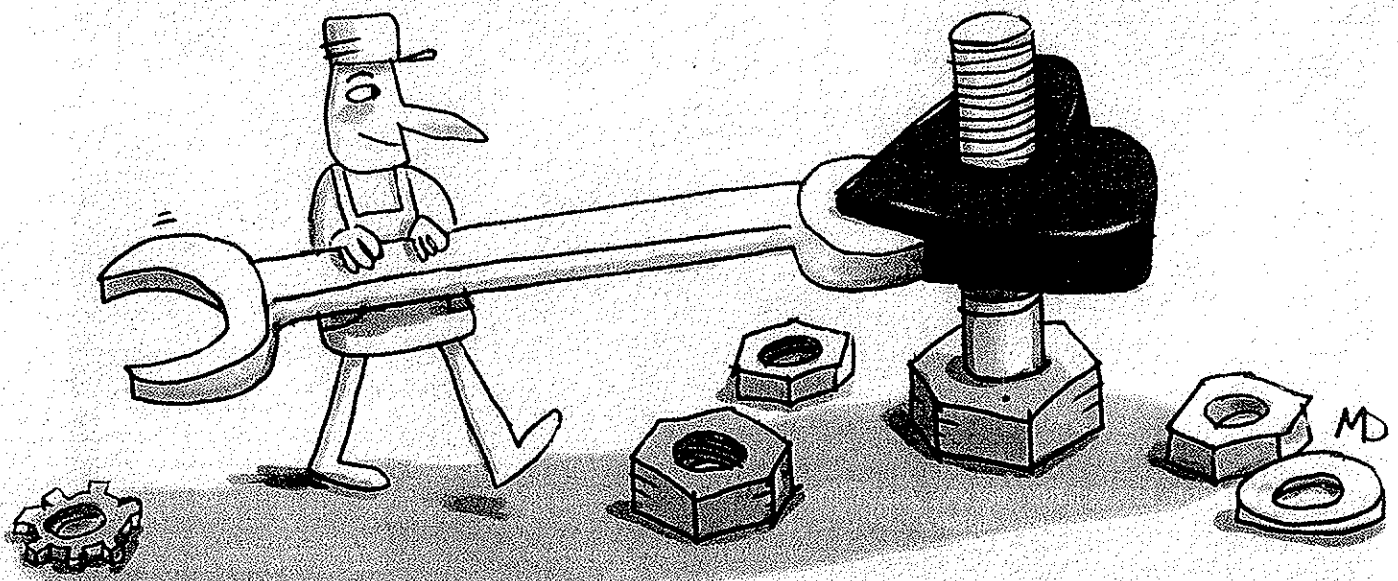
« Éveiller à la solidarité »

Outre des avantages fiscaux (voir encadré), les entreprises, elles, voient dans ces actions un facteur de cohésion interne. « Le groupe Vinci est né en 2000, d'un rapprochement entre plusieurs entreprises. Notre fondation sert à fédérer les salariés autour d'une action, d'une fierté commune. Les jeunes que nous embauchons sont également nombreux à souhaiter que leur entreprise s'implique dans des actions citoyennes », explique Sophie Bonnaure, déléguée générale de la Fondation d'entreprise Vinci pour la cité.

Enfin, les associations trouvent chez les entreprises ce qui leur fait défaut : bénévoles en quantité, expertises, fonds, matériel de pointe... Ce qui ne les empêche pas de fixer des limites. « Notre règle, c'est qu'il n'y ait pas d'interférence entre bénévolat et commerce : une entreprise qui nous aide à installer un parc informatique ne peut pas répondre à l'un de nos appels d'offres », précise Vincent Godebout, responsable mécénat et partenariats au Secours catho-

EN SAVOIR +

Passerelles & Compétences
Tél. 01 47 56 91 42
www.passerellesetcompetences.org



© Degano pour Famille & Education

lique. «Et chaque convention signée avec un groupe implique une aide matérielle, financière et bénévole. Il ne s'agit pas juste de trouver des fonds, mais aussi d'éveiller les gens à la solidarité.»

Le bénévolat de compétences suscite néanmoins des interrogations. Les entreprises l'utiliseront-elles – cela s'est vu – comme critère d'évaluation de leur personnel? Deviendra-t-on bénévole pour "se faire bien voir"? Pour l'instant, la plupart d'entre elles s'y refusent. Autre question: l'argent affecté à ce mécénat ne fait-il pas défaut aux salariés? Enfin, l'arrivée de bénévoles ultra compétents ne crée-t-elle pas un manque à gagner chez les

salariés et prestataires qui travaillent pour le monde associatif?

Des points qui préoccupent entreprises et ONG, sans briser pour autant la force d'attraction entre ces deux pôles. «On n'est jamais assez nombreux pour lutter contre la pauvreté.», assure Vincent Godebout. «Nous ne pouvons pas rester dans notre bulle. Car, si nous avons besoin des entreprises, nous avons aussi un rôle à jouer en les aidant à développer leur responsabilité sociale.» ■

Noémi Constans

(1) Étude disponible sur www.volonteer.fr

Témoignage

CHANTAL VERZAUX,
consultante

«Par l'intermédiaire de Passerelles & Compétences, je réalise bénévolement des missions de conseil en ressources humaines pour des associations. Cela ne me gêne pas de continuer à exercer mon métier durant mon temps libre, car le rapport qui se tisse avec ces structures n'a rien à voir avec celui qui s'établit avec un client. Il n'y a plus la barrière de l'argent. C'est une relation d'égal à égal. Tout le monde est plus vrai, plus détendu. Moi, j'ai l'impression que mon travail est plus reconnu. C'est important car, cette considération, le monde du travail l'apporte de moins en moins aux individus.»

REPÈRES

MÉCÉNAT ET BÉNÉVOLAT DE COMPÉTENCES

À la différence du mécénat de compétences, rare en France, que le salarié pratique durant les heures de bureau et qui permet à une société d'obtenir des réductions d'impôts, le bénévolat de compétences s'exerce durant le temps libre et ne donne droit à aucun allègement. Mais, souvent, l'entreprise soutient les projets de ses salariés bénévoles par un don financier, en partie déductible. La loi du 1^{er} août 2003, qui a accru ce type d'avantage fiscal, a ainsi indirectement contribué à l'essor du bénévolat de compétences.